

Charte d’engagement pour l'accessibilité en formation des personnes en situation de handicap

Cette charte définit l'engagement de DSI dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation handicap. Elle s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 (Loi N°2005-102 pour l’égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées).

Cet engagement a pour objectif de :

- Répondre à l'obligation légale en matière d'accessibilité de l'offre de formation (Loi du 11 février 2005).
- Accompagner les stagiaires de DSI en situation de handicap.
- Faciliter la visibilité des pratiques pour le public visé, mais également pour toutes les parties prenantes accompagnant les personnes en situation de handicap.
- Répondre aux exigences de la certification Qualiopi des centres de formation

Les engagements de DSI sont les suivants :

- Designer un référent handicap, en assurer la formation et en assurer le remplacement si nécessaire.
- Assurer la diffusion des coordonnées du référent handicap sur les supports de communication.
- Déclarer son engagement dans la démarche sur le site et auprès des partenaires.
- Assurer la diffusion de la charte d’engagement au sein des équipes.
- Engager des actions de progrès dans les conditions d'accessibilité
- Rester vigilant sur l’accessibilité des locaux
- Mettre en œuvre les moyens d'identification de toute situation de handicap et rechercher de solutions.
- Mobiliser les ressources externes pour la mise en place de réponses pédagogiques adaptées.
- Proposer des adaptations en termes de durée, de rythme, de méthodes et de supports pédagogiques pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Les ressources disponibles de DSI sont les suivantes :

- AGEFIPH (AppuiPro)
- Ressources handicap formation du CarifOref Occitanie
- Outils genially pour l’accompagnement des personnes en situation de handicap